

### Affectation de l'école

Les demandes d'inscription sont enregistrées par la Mairie qui détermine l'école d'affectation en fonction de :

- **L'adresse de la famille et le périmètre géographique des écoles**  
Ce périmètre élaboré en collaboration avec les directeurs d'écoles, l'Inspecteur de l'Education nationale et les représentants des parents d'élèves, a été adopté par le Conseil municipal de décembre 2013.

- **La capacité d'accueil de l'école d'affectation**

Quand la capacité d'accueil maximale est atteinte dans l'école de secteur, la Mairie propose à la famille une autre école.

- **La fratrie**

L'entrée en Petite Section ou en Cours Préparatoire détermine le secteur pour l'ensemble de la fratrie. Sous réserve de places disponibles, le rapprochement de fratrie est possible avec demande de dérogation\*.

### Pièces à fournir

originaux et photocopies

#### Familles locataires ou propriétaires

- Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois
- Copie du justificatif d'adresse de moins d'un mois (quittance de loyer ou acte notarié + assurance habitation, téléphone fixe uniquement...)
- Certificat de radiation de l'école de provenance

#### Familles hébergées

- Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois
- Certificat de famille hébergée remis dans le dossier rempli et accompagné de la copie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un mois de l'hébergeant. La famille hébergée devra rapidement fournir un document justifiant de son adresse d'hébergement sur Colomiers (CAF, sécurité sociale,...).
- Certificat de radiation de l'école de provenance

#### Parents séparés

- LETTRE COMMUNE type remplie (fournie dans le dossier) précisant l'accord des 2 parents sur la scolarité de l'enfant
- Photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile des 2 parents
- Copie du dernier jugement précisant la garde, si jugement existant
- Certificat de radiation de l'école de provenance

### Contact

**Mairie de Colomiers**  
Guichet Unique - 6<sup>ème</sup> étage  
1 place Alex-Raymond - 31776 Colomiers Cedex  
Tél. 05 61 15 24 35  
[inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr)  
[www.ville-colomiers.fr](http://www.ville-colomiers.fr)

#### Ouverture

Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 17h  
Mardi de 8h30 à 19h  
Vendredi de 8h30 à 14h

### Demande exceptionnelle de dérogation

Une demande de dérogation est une demande d'inscription motivée dans une école hors secteur scolaire d'affectation.

#### Dépôt de la demande

Retour du dossier famille au **Guichet unique** du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie de Colomiers

#### Pièces à fournir

en plus du dossier d'inscription

- Courrier exposant les motifs de la demande de dérogation
  - Justificatifs attestant la situation présentée dans le courrier
- 3 critères sont définis : motif médical, rapprochement de fratrie et motifs personnels.

#### Examen de la demande et réponse à la famille

Dans la limite de la capacité d'accueil de l'école souhaitée, les demandes sont examinées par la **Commission de pré-rentrée\*** à la **mi-juin**. Aucune dérogation n'est acceptée de droit.

\*Cette instance est composée de l'Adjoint à M<sup>me</sup> le Maire en charge de l'Education, des directeurs des établissements scolaires, de représentants des parents d'élèves et de représentants des services municipaux.

Un courrier de réponse est envoyé au domicile après la commission. Aucune réponse n'est donnée par téléphone.

#### Demande de recours

En cas de désaccord avec la décision d'affectation de la Mairie, un recours peut être envoyé à :  
[inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr)

# INSCRIPTIONS

Ecoles maternelles-élémentaires  
Alae, Centres de loisirs,  
Restauration scolaire

Comment faire ?





ENFANT NÉ EN 2013, 2014, 2015

# ECOLE MATERNELLE

ENFANT NÉ EN 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

# ECOLE ELEMENTAIRE

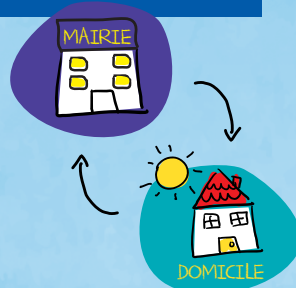
## Dossier sans modification d'inscription scolaire

Réception du dossier famille à domicile **courant mars**

Retour du dossier famille à la Mairie **entre le 2 et le 25 mai** uniquement

Envoi ou dépôt Mairie ou Guichet unique du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie ou inscription en ligne : [colomiers.portailcitoyen.eu](http://colomiers.portailcitoyen.eu)

Confirmation des inscriptions aux activités ALAE et Centres de loisirs à domicile: **juin/juillet**



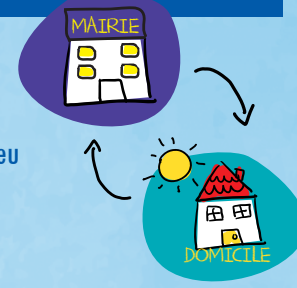
## Dossier sans modification d'inscription scolaire

Réception du dossier famille à domicile **courant mars**

Retour du dossier famille à la Mairie **entre le 2 et le 25 mai** uniquement

Envoi ou dépôt Mairie ou Guichet unique du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie ou inscription en ligne : [colomiers.portailcitoyen.eu](http://colomiers.portailcitoyen.eu)

Confirmation des inscriptions aux activités ALAE et Centres de loisirs à domicile: **juin/juillet**



## Dossier avec 1<sup>ère</sup> inscription ou changement d'école

### Etape 1 Inscription Mairie

#### 1<sup>ère</sup> inscription

- Né en 2015 sans fratrie
- Nouvel arrivant : né en 2013, 2014, 2015

Retrait du dossier famille au **Guichet unique** du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie

- Né en 2015 sans fratrie : **du 19 au 31 mars**
- Nouveaux arrivants : **du 2 au 25 mai**

Dépôt du dossier au **Guichet unique** de la Mairie **sous 8 jours maximum**

#### 1<sup>ère</sup> inscription avec fratrie

- Né en 2015 avec fratrie scolarisée en école publique de Colomiers

Réception du dossier famille à domicile avec fiche de pré-inscription scolaire : **courant mars**

Dépôt du dossier au **Guichet unique** du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie : **du 3 au 20 avril**

#### Changement d'école

- Né en 2013, 2014, 2015 : changement d'école relatif à une nouvelle adresse à Colomiers ou retour sur l'école de secteur

Réception du dossier famille à domicile avec fiche de pré-inscription scolaire : **courant mars**

Retour du dossier famille accompagné d'une demande écrite au **Guichet Unique** de la Mairie : **du 3 au 20 avril**

Etude de la demande : **Envoi de la fiche d'admission à domicile en mai**

2 possibilités

Affectation de l'école de secteur  
**Envoi de la fiche d'admission à domicile en mai**

Demande exceptionnelle de dérogation  
Joindre un courrier argumenté en même temps que le dossier

Décision prise par la commission de pré-rentree à la **mi-juin**, réponse par courrier

Confirmation des inscriptions aux activités ALAE et Centres de loisirs à domicile en **juin/juillet**

**Etape 2** Rendez-vous avec le directeur/la directrice d'école à prendre **avant le 15 juin**

## Dossier avec 1<sup>ère</sup> inscription ou changement d'école

### Etape 1 Inscription Mairie

#### 1<sup>ère</sup> inscription

- Nouvel arrivant : né entre 2008 et 2012

Retrait du dossier famille au **Guichet unique** du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie : **du 2 au 25 mai**

Dépôt du dossier au **Guichet unique** de la Mairie **sous 8 jours maximum**

#### Passage en CP

- Columérin déjà scolarisé

Réception du dossier famille à domicile avec fiche de pré-inscription scolaire : **courant mars**

Retour du dossier au **Guichet unique** du 6<sup>ème</sup> étage de la Mairie : **du 3 au 20 avril**

#### Changement d'école

- Né entre 2008 et 2012 : changement d'école relatif à une nouvelle adresse à Colomiers ou retour sur l'école de secteur

Réception du dossier famille à domicile avec fiche de pré-inscription scolaire : **courant mars**

Retour du dossier famille accompagné d'une demande écrite au **Guichet Unique** de la Mairie : **du 3 au 20 avril**

Etude de la demande : **Envoi de la fiche d'admission à domicile en mai**

2 possibilités

Affectation de l'école de secteur  
**Envoi de la fiche d'admission à domicile en mai**

Demande exceptionnelle de dérogation  
Joindre un courrier argumenté en même temps que le dossier

Décision prise par la commission de pré-rentree à la **mi-juin**, réponse par courrier

Confirmation des inscriptions aux activités ALAE et Centres de loisirs à domicile en **juin/juillet**

**Etape 2** Rendez-vous avec le directeur/la directrice d'école à prendre **avant le 15 juin**

**IMPORTANT** Le non respect des périodes indiquées entrainera un traitement différé

**IMPORTANT** Le non respect des périodes indiquées entrainera un traitement différé